

AFFAIRE N°49/10.- Acquisition de plusieurs parcelles de terrain, d'une superficie TOTALE de 2 500 m2, appartenant aux héritiers PETERS et LENEUPVEU.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La réalisation d'une voie assurant la jonction du Boulevard Lancastel à la Rue Maréchal Leclerc jusqu'à la Rue Roland Garros, nécessite l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains, dont celles des héritiers PETERS et LENEUPVEU.

Ces parcelles cadastrées AO 378 (partie), 379, 380, 381 et 382, totalisant 2 500 m2 ont fait l'objet d'une proposition de vente de la part des propriétaires, pour la somme de 30 000 000 de Francs CFA, conforme à l'estimation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition des terrains PETERS et LENEUPVEU, pour la somme de 30 000 000 de Francs CFA, l'éviction des locataires incombant aux propriétaires.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la C.A.E.C.L. pour l'acquisition de terrains.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
Le 18
Septembre 1984
p. le Maire
Le Secrétaire G.
Signé: J. P. Proust
P. c. c. c.
Le Directeur des
Affaires Financières
Signé: R. Persy